

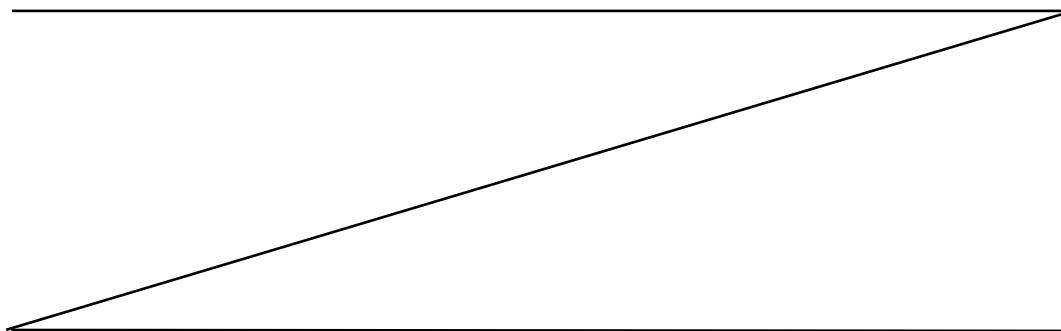
## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017

### TABLES DES MATIÈRES

<b>1. OUVERTURE .....</b>	<b>1723</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>1723</b>
2017 11 191 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017 .....	1723
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL .....</b>	<b>1724</b>
2017 11 192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 .....	1724
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 .....</b>	<b>1724</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>1725</b>
<b>6. RAPPORTS.....</b>	<b>1725</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE .....	1725
6.2 RAPPORT DES COMITÉS .....	1725
6.3 RAPPORT DU D.G. ....	1725
<b>7. ADMINISTRATION.....</b>	<b>1725</b>
7.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES	
2017 11 193 7.2. RÉPARTITION DES COMITÉS MUNICIPAUX ET SUPRAMUNICIPAUX .....	1725
2017 11 194 7.3. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES .....	1727
2017 11 195 7.4. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2018 .....	1728
2017 11 196 7.5. PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA .....	1728
2017 11 197 7.6. METTRE FIN À CERTAINES CONDITIONS DU CONTRAT NUMÉRO 13 374 433 DU 8 JUIN 2006 .....	1728
2017 11 198 7.7. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX .....	1729
2017 11 199 7.8. OFFRE DE SERVICE — GESTION DES ARCHIVES 2018 .....	1729
2017 11 200 7.9. SOUPER DE LA MRC — COATICOOK .....	1730
2017 11 201 7.10. ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION .....	1730
2017 11 202 7.11. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK — RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR .....	1730
2017 11 203 7.12. FORMATION CONCERNANT LA LOI 122 .....	1730
2017 11 204 7.13. DEMANDE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR UNE SEMAINE DE VACANCES PAYÉE .....	1731
<b>8. URBANISME.....</b>	<b>1731</b>
2017 11 205 8.1. DÉROGATION MINEURE 2017-07 — DOSSIER DE DOMINIC RAYMOND .....	1731
2017 11 206 8.2. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME .....	1731
<b>9. VOIRIE .....</b>	<b>1732</b>
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>1732</b>
<b>11. SÉCURITÉ .....</b>	<b>1732</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE.....</b>	<b>1732</b>
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>1732</b>
2017 11 207 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE .....	1732
<b>14. TRÉSORERIE .....</b>	<b>1732</b>
2017 11 208 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2017. ....	1732
2017 11 209 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2017 .....	1733
14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL) .....	1733
<b>14.4. DÉPÔT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 19 OCTOBRE 2017 .....</b>	<b>1733</b>
2017 11 210 14.5. SURPLUS RÉSERVÉ DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (S. A. E.) .....	1733
2017 11 211 14.6. AFFECTATION DU SURPLUS INCENDIE .....	1733
2017 11 212 14.7. AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ AU BUDGET EN COURS .....	1734

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS ..... 1734

2017 11 213 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....1734



PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 novembre 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau  
Monsieur Jacques Ménard  
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé 19 h 06)  
Madame Line Gendron  
Monsieur Éric Leclerc

Monsieur Réjean Fautoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture**

**2. Ordre du jour**

2017 11 191 **2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2017

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

**7. Administration**

- 7.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 7.2. Répartition des comités municipaux et supramunicipaux
- 7.3. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 7.4. Adoption du calendrier des assemblées 2018
- 7.5. Programme Emploi été Canada

- 7.6. Mettre fin à certaines conditions du contrat numéro 13 374 433 du 8 juin 2006
- 7.7. Formation sur l'éthique des élus municipaux et rôles et responsabilités des élus municipaux
- 7.8. Offre de service – Gestion des archives 2018
- 7.9. Souper de la MRC – Coaticook
- 7.10. Adoption d'un nouveau calendrier de conservation
- 7.11. Bottin téléphonique de Coaticook – Renouvellement et mise à jour
- 7.12. Formation concernant la Loi 122
- 7.13. Demande de l'inspecteur municipal pour une semaine de vacances payée
- 8. Urbanisme**
  - 8.1. Dérogation mineure 2017-07 – Dossier Dominic Raymond
  - 8.2. Nomination du président et vice-président au Comité consultatif d'Urbanisme
- 9. Voirie**  
Rien à signaler
- 10. Hygiène du milieu**  
Rien à signaler
- 11. Sécurité**  
Rien à signaler
- 12. Loisirs et Culture**  
Rien à signaler
- 13. Correspondance**
  - 13.1 Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
  - 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'octobre 2017
  - 14.2 Adoption des comptes à payer au 6 novembre 2017
  - 14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 octobre 2017. (Article 176.4 du Code municipal)
  - 14.4 Dépôt sur la situation financière au 19 octobre 2017
  - 14.5 Surplus réservé du Service d'animation estivale (S. A. E.)
  - 14.6 Affectation du surplus en incendie
  - 14.7 Affectation du surplus affecté au budget en cour
- 15. Varia et période de questions**  
Rien à signaler
- 16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 6 novembre soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**3. Adoption du procès-verbal**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

2017 11 192

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2017**

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

## 5. Présences et période de questions

Est présent Monsieur Roger Désorcy, monsieur Dominic Raymond et monsieur Émile Lemire.

## 6. Rapports

### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 10 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 2 rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 5 rencontres et/ou réunions  
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 rencontres et/ou réunions

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 2 rencontres et/ou réunions  
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 2 rencontres et/ou réunions

### 6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

## 7. Administration

### 7.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires à savoir :

Le maire monsieur Bernard Marion et les conseillers et conseillères

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc

2017 11 193

### 7.2. RÉPARTITION DES COMITÉS MUNICIPAUX ET SUPRAMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des modifications aux responsables et/ou porteurs de dossier ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abolit toutes les autres résolutions pouvant traiter de la répartition des comités ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte la répartition des comités et porteurs de dossiers joint en annexe A ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre aux organismes municipaux les noms des responsables des différents comités.

### ANNEXE A

CHAQUE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PARTICIPE À UN OU PLUSIEURS COMITÉS. LE MAIRE EST MEMBRE D'OFFICE DE CHACUN DE CES COMITÉS ET DES MEMBRES NON-ÉLUS PEUVENT ÊTRE INVITÉS À SIÉGER SUR CERTAINS COMITÉS.

COMITÉS INTERNES, MUNICIPAUX ET INTERMUNICIPAUX

	COMITÉ MUNICIPAL	RESPONSABLE-CONSEIL	MEMBRE DU CONSEIL	MEMBRE NON ÉLU	PERSONNE-RESSOURCE	SECRÉTAIRE
1	Maire suppléant	Yvon Desrosiers				
2	Comité des ressources humaines.  Demande des employés.  Code d'éthique des élus et des employés.  Dépense et remboursement	Émilie Groleau  Yvon Desrosiers	Éric Leclerc			Réjean Fauteux
3	Infrastructure en loisirs – terrain de balle-patinoire-piscine- centre communautaire-sentier pédestre	Line Gendron	Jacques Ménard		David Roy  Sara Favreau-Perreault  Marie-Michèle Walker	Réjean Fauteux
4	Famille et des Aînés MADA	Line Gendron	Émilie Groleau	Paul Viens  Marcelle Viens  Marie-Paule Raymond  Claire Désorcy  David Fauteux  Lucie Grégoire  France Provencher	Réjean Fauteux	Sara Favreau-Perreault
5	Culture et patrimoine	Lyssa Paquette	Éric Leclerc		Réjean Fauteux	Sylvie Masse
6	Comité travaux publics.  Voirie- Aqueduc et usine d'épuration –  Cours d'eau	Jacques Ménard  Yvon Desrosiers	Éric Leclerc		David Roy, Inspecteur	Réjean Fauteux
7	Schéma de sécurité civile  Schéma d'influenza  Comité Sécurité publique	Jacques Ménard	Tous les membres du conseil		Réjean Fauteux	Raymond Gagné Sécurité civile et influenza
8	Comité administratif	Émilie Groleau				Réjean Fauteux

		Jacques Ménard				
9	Comité consultatif d'Urbanisme Rég : 287-2006 et 288-2008  Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)  Plan de développement local de la municipalité	Michel Marion, Président	Émilie Groleau  Jacques Ménard, Vice-prés.  Bernard Marion	Dominic Scalabrini  Paul Viens  Lorraine Lanciaux  Mario Doyon  Sylvain Grégoire	Réjean Fauteux  Camille Gagnon-Tremblay  Philippe Brault	Nicolas Plourde
10	Comité des matières résiduelles, collecte sélective, matière compostable, plastiques agricoles et  Ressourcerie des Frontières	Émilie Groleau	Éric Leclerc		Monique Clément	Réjean Fauteux

Comités supramunicipaux et autres représentation et nominations

COMITÉ SUPRAMUNICIPAL ET AUTRES	DÉLÉGUÉ	SUBSTITUT
Aménagement et urbanisme, cours d'eau, forestier de la MRC	Sur demande de la MRC	
Comité technique de sécurité incendie MRC	Bernard Marion Jacques Ménard	
Conseil des maires de la MRC de Coaticook	Bernard Marion, maire	Yvon Desrosiers
Culture et patrimoine MRC	Lyssa Paquette	Éric Leclerc
Gestion des boues installation septique MRC	Émilie Groleau	
Gestion des matières résiduelles MRC	Émilie Groleau	
Loisirs – S. A. E. – Fête de la famille MRC	Line Gendron	
Régie des déchets	Émilie Groleau	
Régie des incendies	Jacques Ménard	Conseiller
Ressourcerie des Frontières	Lyssa Paquette	Émilie Groleau

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 194

**7.3. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De fermer le bureau municipal du mercredi 20 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018 inclusivement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 195

**7.4. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2018**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débiteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 8 janvier	Mardi 3 juillet
Lundi 5 février	Lundi 6 août
Lundi 5 mars	Mardi 4 septembre
Mardi 3 avril	Lundi 1 <sup>er</sup> octobre
Lundi 7 mai	Lundi 5 novembre
Lundi 4 juin	Lundi 3 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal du Québec.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 196

**7.5. PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au directeur général la préparation des documents de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada ».

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 197

**7.6. METTRE FIN À CERTAINES CONDITIONS DU CONTRAT NUMÉRO 13 374 433 DU 8 JUIN 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON aux termes d'un acte de vente en faveur de « Excavation Claude Maltais inc. » exécuté devant Me Yves MORISSETTE, notaire le huit juin deux mille six (2006-06-08) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de COATICOOK sous le numéro 13 374 433 est partie à certaines ententes de servitudes qui ne sont plus pertinentes aujourd'hui ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON et le propriétaire actuel de l'immeuble visé par ces servitudes conviennent de mettre fin à certaines desdites servitudes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON convienne avec le propriétaire actuel du lot SIX MILLIONS CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT (6 114 720) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de COATICOOK de signer un acte qui sera publié au Registre foncier et aux termes duquel la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON renonce aux conditions spéciales apparaissant à la page quatre (4) de l'acte publié à Coaticook sous le numéro 13 374 433 étant les zones tampons de six (06) mètres, quinze (15) mètres et deux (02) mètres et aux termes duquel le propriétaire actuel du lot SIX MILLIONS CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT (6 114 720) renoncera à la servitude de droit d'eau qui avait été créée aux termes de l'acte publié à Coaticook sous le numéro 13 374 433.

**DE** mandater Me Luc CUSTEAU, notaire à Coaticook pour préparer l'acte en question, les honoraires de cet acte seront assumés par la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON.

Les honoraires seraient de 400 \$ plus les taxes applicables, plus les frais de publications qui sont de 120 \$ pour un total avec taxes de 579.90 \$

**D'**autoriser monsieur Bernard Marion, maire et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les actes notariés dans le présent dossier pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 198

**7.7. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est en processus d'organiser une formation avec la FQM, pour donner aux élus la formation « **Le comportement éthique** » et « **Rôles et responsabilité des élus** »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** pour le 25 novembre 2017 la participation de 3 membres du conseil à participer à la formation « **Le comportement éthique** » au coût de 330 \$ plus les taxes applicables par personne à Stoke soit annulé auprès de FQM ;

**QUE** le conseil municipal demande de faire l'inscription des 3 nouveaux membres du conseil avec la MRC de Coaticook à la formation « **Le comportement éthique** » lorsque les dates seront connues ;

**QUE** le conseil autorise l'inscription des 7 membres du conseil à suivre la formation sur « **Rôles et responsabilité des élus** » à la MRC de Coaticook lorsque les dates seront connues;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à faire l'annulation à la Fédération québécoise des municipalités, et à procéder à l'inscription à la MRC de Coaticook lorsque requis.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 11 199

**7.8. OFFRE DE SERVICE — GESTION DES ARCHIVES 2018**

**CONSIDÉRANT** que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papier et numériques ;

**CONSIDÉRANT** que nous employons déjà cette firme depuis quelques années pour nous supporter dans la gestion de nos documents ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**De** renouveler l'entente de service pour l'année 2018 qui comprend les honoraires suivants :

Un forfait hebdomadaire de (8 jours) 2 054.28 \$ ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 200 7.9. SOUPER DE LA MRC — COATICOOK**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 24 novembre 2017;

**ATTENDU** que ce souper se tiendra à la municipalité de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'inscrire le maire et 6 conseillers ainsi que les membres du personnel qui veulent participer à ce souper;

D'autoriser le directeur à émettre un chèque couvrant les frais des participants;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 201 7.10. ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général avise le conseil qu'il y a lieu de mettre à jour le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton en le remplaçant par celui soumis au directeur général par H. B. Archiviste joint à la présente en Annexe A;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil adopte le nouveau calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton joint à la présente en Annexe A et mandate Michel Hamel de la firme H. B. Archiviste à le signer et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 202 7.11. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK — RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la publication des informations relatives aux services municipaux dans le bottin téléphonique de la région de Coaticook pour un montant de 225 \$ plus les taxes applicables en couleurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 203 7.12. FORMATION CONCERNANT LA LOI 122**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil autorise la participation du directeur général et secrétaire-trésorier à la formation « **Cours de perfectionnement concernant la Loi 122** » du 24 et 25 janvier 2018 au coût de 522 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à faire l'inscription et le paiement à l'ADMQ ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 204 7.13. DEMANDE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR UNE SEMAINE DE VACANCES PAYÉE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'inspecteur municipal a droit à 2 semaines de vacances par année ;

**QU'**à ce jour l'inspecteur n'a aucune semaine de vacances de prise ;

**QUE** la première semaine soit payé à l'inspecteur au montant 920 \$ ;

**QUE** la deuxième semaine soit prise durant la période des fêtes incluant les jours fériés de l'année 2017 et 2018 ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**8. Urbanisme**

**2017 11 205 8.1. DÉROGATION MINEURE 2017-07 — DOSSIER DE DOMINIC RAYMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur veut implanter sa résidence dans la marge de recul avant entre 25 et 30 mètres de l'emprise de la route # 206 (chemin Léon-Gérin) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul minimale est de 10 mètres dans la zone M1 du règlement de zonage # 354-14 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation ne cause aucun préjudice au voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul se situera entre 25 et 30 mètres

**CONSIDÉRANT QU'UN** plan d'implantation sera déposé par le demandeur avant le début de la construction de la résidence au bureau de l'inspecteur en bâtiment et environnement ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QU'**afin de permettre de régulariser la marge de recul avant, le conseil est favorable à la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure 2017-07 ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 206 8.2. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** le président et le vice-président sont nommés par le conseil sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal prend acte de la recommandation du CCU de nommer, monsieur Michel Marion, président et monsieur Jacques Ménard, vice-président du CCU;

**QUE** ces personnes siègent également au comité du fonds de développement local afin de faire les recommandations nécessaires lorsqu'un projet est présenté au fond.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

Rien à signaler

**11. Sécurité**

Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

Rien à signaler

**13. Correspondance**

**2017 11 207 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14. Trésorerie**

**2017 11 208 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2017.**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 2 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de octobre du chèque/dépôt 500866 au 500887 pour un montant de 13 131.30 \$

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 2 octobre 2017 au montant de 15 686.97 \$ :

- Payé par chèques le numéro 4223 à 4236, un montant de 11 946.16 \$ ;
- Payé par prélèvement le numéro 13842 à 13853, un montant de 2 722.36 \$
- Payé par dépôt direct le numéro 317 au montant de 1 018.45 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 209 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 6 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 81 985.99 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement;

- comptes à payer par chèque 4237 au 4260 pour un montant de 63 685.77 \$
- comptes à payer par prélèvement 13854 au 13855 pour un montant de 5 012.11 \$
- comptes à payer par dépôt direct 318 au 330 pour un montant de 13 288.11 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement **des comptes et déboursés au montant de 81 985.99 \$ au 6 novembre 2017.**

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)**

Le rapport est déposé

**14.4. Dépôt sur la situation financière au 19 octobre 2017**

Le rapport est déposé. Recommandation au conseil afin d'approprier un montant de 24 363 \$ du surplus réservé au budget de 2017.

**2017 11 210 14.5. SURPLUS RÉSERVÉ DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (S. A. E.)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le virement du surplus non affecté au surplus affecté en Service d'animation estivale (S.A.E.), au numéro de grand livre 59 11700 000, la somme de 1 409 \$ pour une somme totale du surplus affecté de 16 308 \$;

D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et à faire parvenir la présente résolution aux vérificateurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 211 14.6. AFFECTATION DU SURPLUS INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'affectation du surplus non affecté au surplus affecté en incendie au montant de 3 200 \$ pour l'année 2017 afin d'ajuster la réserve de la Régie intermunicipale de protection Incendie de la région de Coaticook au numéro de grand livre 59 11300 000 ;



D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et à faire parvenir la présente résolution aux vérificateurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 11 212 14.7. AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ AU BUDGET EN COURS**

**CONSIDÉRANT** que la loi sur la fiscalité municipale permet d'affecter des surplus en fin d'exercice ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le transfert du surplus affecté (compte 59 11500 000 et 59 11600 000) au compte affectation du surplus 03 51020 000 au montant de 24 363 \$ pour l'année 2017 ;

D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et à faire parvenir la présente résolution aux vérificateurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**15. Varia et période de questions**

**2017 11 213 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

De procéder à la levée de l'assemblée, il est 21 h

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**Bernard Marion, maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Réjean Fautoux**

Directeur général et secrétaire-trésorier